

SOCIETE DE TIR DE GUEBERSCHWIHR
Stand St Marc

68420 GUEBERSCHWIHR

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 OCTOBRE 2009

L'assemblée générale fut déclarée ouverte par le président André ROGER à 20h15.

33 membres étaient présents sur 84 cotisants.

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale peut légiférer légalement.

Membres excusés : J. NACHBAR, X. SCHNEIDER, J-C. LICHTLE, G. CAGNEAUX.

1. Composition du bureau de vote

Le président André ROGER a procédé à la mise en place d'un bureau de vote se composant du membre le plus âgé, en la personne de Ramon LANG, ainsi que du membre le plus jeune de la société, en la personne de Geoffrey LECHNER.

2. Vérificateurs aux comptes

Pour l'exercice 2009/2010, les personnes suivantes se sont portées volontaires:

- KRITTER Stéphane
- OUVRARD Pascal

3. Lecture du compte-rendu de l'AG Extraordinaire 2009

Le Président André ROGER a proposé de suivre l'exemple du CDT68. En effet, les membres ayant pu à loisir consulter le compte-rendu sur le site Internet de la société, il a proposé de passer directement au vote après consultation de l'assemblée. Il n'y a eu aucune objection et le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

4. Rapport moral du Président

Le Président André ROGER nous présente son rapport moral

- Journée « Portes Ouvertes » :

Nous avons le 13 septembre dernier renoué avec la traditionnelle journée porte ouverte. Nous avons pu, avec une équipe bien rodée et grâce à l'organisation mise sur pied par François Schalk avoir une belle journée, sans incidents, qui a fait connaître notre club et nous a ramené de nouvelles inscriptions. Pour cette journée nous avons décidé de supprimer le droit d'entrée pour toute nouvelle inscription faite ce jour et uniquement ce jour, un peu comme une offre promotionnelle. Cela a

marché au delà de mes espérances puisque 11 inscriptions effectives ont été enregistrées.

Le bénéfice net dégagé par cette manifestation est avec un total de 721 € dans la bonne moyenne.

Le CNDS nous a octroyé une subvention de 600 € pour aider à cette manifestation qui nous a valu, en plus, les félicitations du Président du CDT.

Un grand merci à cette équipe qui n'a pas ménagé ses efforts.

- Fête du club :

Ayant repris le club en février avec quelques travaux importants à finir il ne nous a pas été possible d'organiser une fête pour nous retrouver.

- Entretien général :

Étant donné que quelques chantiers spécifiques nécessitaient des personnes bien précises nous n'avons organisé qu'une seule demi-journée de travail en octobre. Une très grande majorité des nouveaux venus étaient présents ainsi que quelques anciens. Malgré des conditions climatiques pas très favorables les travaux ont été effectués avec un enthousiasme sympathique. Le bunker a par exemple été complètement rangé et débarrassé du superflu. La pompe d'alimentation en eau a été réparée par un nouveau membre.

- ONF :

Comme par le passé, notre coopération avec l'ONF se poursuit et ses agents viennent régulièrement s'entraîner au tir chez nous. C'est une très bonne publicité qu'il nous faut conserver et qui au demeurant, nous rapporte un peu d'argent.

- Maison d'Arrêt de Colmar :

Grâce à Raymond, notre Vice-président, nous avons pu passer une convention avec la MA de Colmar pour l'entraînement de ses personnels.

Je ne crois pas m'avancer de trop en disant que nos installations ont complètement répondu à leur attente et d'ailleurs, leur moniteur de tir, M. Bornert, a rejoint nos rangs. J'espère qu'il mettra ses talents à notre service et prendra une part active dans le club.

- Gendarmerie :

Les tractations menées par Raymond avec le groupement de Gendarmerie de Colmar n'ont hélas pas porté leurs fruits. La Gendarmerie était intéressée pour faire venir près de 100 personnes s'entraîner chez nous à conditions que ce soit..... gratuit. Je n'ai bien sûr pas accédé à leur demande.

- Butte de tir :

Suite à de nombreuses dégradations sur la butte de tir en bois nous avons fermé le club un moment le temps de trouver une solution. Ayant vu un système très professionnel au pas de tir 25m de la société de tir de Wittenheim nous avons décidé tout simplement d'installer le même système ici. La direction des travaux a été confiée à Franz qui a traité avec la société Kaiser d'Ensisheim pour un montant de près de 4000 €. La mairie de Guebenschwihr nous a, après présentation de notre dossier, accordé une subvention de 400€. Le Conseil Général du Haut-Rhin nous a aidé à hauteur de 150€.

Les plaques de protection posées sont en acier spécial et peuvent supporter tous les calibres classiques. Nous avons remarqué que les balles éclataient littéralement à l'impact et nous avons donc décidé d'éviter des retours de fragments en posant des caoutchoucs de protection que Xavier a pu nous dénicher. A l'avenir nous essayerons encore de trouver un système pour récupérer complètement les fragments qui tombent au sol.

- Ouverture du dimanche :

Dans ce domaine aussi, des avancées significatives ont été faites. Un système de serrure à carte a été installé sur la porte d'entrée et permet à chacun une utilisation plus souple des locaux communs. Chaque membre a reçu contre caution une carte permettant un accès correspondant à sa fonction au sein du club. Ainsi chaque membre pourra par exemple utiliser les pas de tirs le dimanche ou le mercredi après-midi, chose qui ne nous était plus possible ces dernières années. L'investissement est conséquent, environ 2700 €, mais nécessaire si nous voulons offrir à nos membres des prestations en rapport avec leur cotisation afin de rester attractif.

Le système à carte est géré par notre trésorière-informaticienne qui a mis ses talents à votre service.

- Règlement interne :

Le règlement interne a été modifié en comité restreint et a été validé lors de l'AG extraordinaire de juin 2009. Je rappelle d'ailleurs aux nouveaux venus qu'ils doivent me rendre signée, la feuille d'acceptation du dit règlement. Je demande aux anciens membres de se mettre à jour en lisant cette nouvelle mouture du règlement interne.

- Statuts :

Par la même occasion nous avons complètement modifié les statuts. La société est maintenant inscrite au Tribunal d'Instance de Mulhouse. Les nouveaux statuts ainsi que le Règlement intérieur sont disponibles sur le site internet. Sachez cependant que le siège social de la société est maintenant au domicile du Président en activité.

- Site internet :

Le site Internet du club est fonctionnel (www.tir-gueberschwihr.com). Je vous rappelle que vous trouverez dessus toutes les informations concernant la vie du club ainsi que les formulaires nécessaires comme par exemple le formulaire N°5 demandé pour l'acquisition ou le renouvellement des armes de première ou de quatrième catégorie.

- Fermeture hivernale :

Suite aux nouvelles inscriptions nous avons décidé de planifier des permanences jusqu'à la fin novembre. Après, le club fermera ces portes jusqu'au début mars. Bien sûr, il vous est toujours possible de venir tirer le samedi mais sans qu'une permanence ne soit organisée. Néanmoins, cette année, les pas de tir seront **impérativement fermés** aux dates indiquées dans le club-house.

La raison est que nos voisins et amis chasseurs organisent des battues à ces dates là. Je souhaite préserver les bonnes relations que nous avons jusqu'à présent en leur évitant trop de nuisances sonores et de va et vient dans la forêt à ces dates là. Je vous demande de noter celles-ci et de respecter la fermeture des pas de tir.

- Réunion du CDT68 :

La réunion du CDT à laquelle Sabine et moi-même avons assisté a eu lieu cette année à Durlinsdorf dans le Sundgau. Pas de remarques notables si ce n'est la création d'un nouveau club à Liegsdorf. Le compte-rendu de cette réunion sera en ligne sur le site du CDT68.

- Cotisations :

Nous avons pour l'exercice 2010 mis en place la cotisation à deux vitesses dont le principe avait été voté en 2007. Celle-ci se monte donc à 45€ pour les membres actifs participants à au moins 8h de TIG et à 80€ pour les membres non actifs. J'espère que cela servira de motivations à certains et que nous serons plus nombreux à nous investir pour le club.

- Fête de la chasse à Décathlon :

Notre ami Tristan est venu me voir avec la proposition de participer à la fête de la chasse, organisée par Décathlon Wittenheim. Ni une ni deux, nous avons Sabine, Tristan et moi-même investi une journée dans ce magasin pour faire connaître notre club auprès des chasseurs en leur vantant les mérites de notre sanglier courant qui à été parfaitement remis en état par les infatigables Lechner que je remercie au passage. Etant donné que nous sommes les seuls avec le club de tir de Cernay à posséder un sanglier courant nous en avons fait la promotion. Nos efforts ont été récompensés car nous avons enregistré 6 nouvelles inscriptions et fait connaître notre club car j'ai pu, lors de cette journée, discuter avec un journaliste de la revue « La chasse en Alsace ». Cette personne est venue le lendemain pour faire des photos au club et prendre les renseignements nécessaires à un petit article qui paraîtra au mois de novembre ou décembre. Espérons que cela pourra intéresser de d'autres personnes.

Projets 2010

- Journée de formation des nouveaux tireurs

Début mars 2010 aura lieu la journée de formation des nouveaux tireurs avec passage du certificat de capacité qui leur permettra de commencer les tirs contrôlés. Bien sûr tous ceux qui veulent se joindre à cette mini-formation sont les bienvenus. Faites vous connaître auprès de Franz.

- Mise à jour des connaissances des Contrôleurs de tir

Notre Vice-président, qui a été moniteur de tir dans la Gendarmerie, organisera une demi-journée de mise à jour pour les Contrôleurs de tir. Celle-ci comportera une partie pédagogique avec un volet sécurité. Notre médecin attitré sensibilisera les contrôleurs sur la conduite à tenir en cas d'accident.

- Projet d'atelier de rechargement

Beaucoup de nos membres se lancent dans le rechargement avec plus ou moins de réussite. Il faut savoir qu'en faisant cela, ils engagent leur sécurité et celle des membres qui tirent à coté d'eux. Mon intention est de proposer aux membres qui le souhaitent une formation dans ce domaine. Les modalités sont encore à définir mais celle-ci pourrait se passer ici au club une fois par mois le soir. Que les personnes volontaires ou intéressées se fassent connaître auprès de moi.

- Fête du club

De nombreuses personnes souhaitent que le club organise à nouveau un repas convivial afin de se retrouver tous ensemble. Si St-Hubert nous est favorable nous organiserons le 19.06 en soirée un sanglier à la broche ! Une invitation munie d'un talon-réponse vous sera envoyée.

- Entretien général

Je vous rappelle que nous avons mis en place un système de cotisation à deux vitesses. Les personnes s'étant engagées à fournir 8 h de TIG hors permanences sont invitées à respecter leur engagement. Ce club est ce que vous, membres de cette société, voulez bien en faire. Je vous demande à tous un effort sur la propreté des locaux, le respect des travaux accomplis ainsi qu'un investissement personnel plus conséquent. Ne soyez pas de simples consommateurs.

- Travaux au 50 m

Après avoir rénové le pas de tir 25 m et le sanglier courant, nous allons nous attaquer au 50 m avec le changement de plusieurs moteurs. Prix de chaque moteur : 300 € ! Je vous rappelle que seuls les trois premiers pas de tir de gauche sont autorisés au tir gros calibre.

- Réglementation sur les armes de calibre .22 L.R.

Conditions de classement pour les carabines en 22 LR :

1. Si la longueur totale de l'arme est inférieure ou égale à 80 cm et/ou la longueur du canon inférieure ou égale à 45 cm c'est d'office une 4^{ème} catégorie quelque soit le type d'alimentation (un coup, répétition ou semi-automatique)
2. pour les armes à un coup : il faut que la longueur du canon soit supérieure à 45 cm et la longueur totale de l'arme à 80 cm (alors classement en 7^{ème} catégorie).
3. Arme à répétition : (il faut réarmer après chaque tir) - verrou ou levier sous garde
si le nombre de coups est inférieur ou égal à 10 coups c'est 7^{ème} catégorie
si le nombre de coups est supérieur à 10 c'est une 4^{ème} catégorie
4. Arme semi-automatique (armer une fois puis ensuite effectuer chaque tir sans réarmer) :
si le nombre de coups est inférieur ou égal à 3 (magasin et chambre) et si le chargeur est inamovible c'est une 7^{ème} catégorie.

si le nombre de coups est supérieur à 3 (magasin et chambre) c'est une 4^{ème} catégorie (même si le chargeur est inamovible).

si le chargeur est amovible (quelque soit le nombre de coups) c'est une 4^{ème} catégorie.

- Précision concernant la licence provisoire de la FFT

Beaucoup de nouveaux licenciés me demandent quel matériel ils peuvent acheter avec leur licence provisoire. Je me suis renseigné auprès de la préfecture de Mulhouse et ce qu'il en ressort est assez compliqué. Pour l'achat d'une arme de septième catégorie et de ses munitions vous devez fournir à l'armurier une photocopie de votre licence provisoire et un certificat médical daté de moins de 15 jours sous pli fermé. Le tout sera envoyé à la Préfecture qui prendra contact avec vous si quelque chose n'est pas en ordre. En aucun cas l'armurier n'a à prendre connaissance du certificat du médecin qui relève du secret médical. Sachez toutefois que tout est bien plus simple dès réception de la licence définitive. En guise de lot de consolation je vous confirme que vous pouvez commencer les tirs contrôlés dès réception de votre licence provisoire mais après passage de votre certificat de capacité.

5. Rapport financier

La lecture du rapport financier a été faite par notre trésorier Sabine KREBER. Elle a fait état de la santé générale de nos finances à savoir les dépenses qui s'élèvent à 15846 €, dont 7900 € qui correspondent à l'ouverture électronique de la porte ainsi qu'à la remise en état du pas de tir 25 m, les entrées d'argent d'un montant de 10127 € (avec des subventions qui s'élèvent à 1360 €) et ainsi le solde globale de l'association s'élève à 8435 € en date du 30.09.2009.

La parole a été donnée aux vérificateurs aux comptes qui ont statué sur la rigueur et la bonne gestion des comptes. Quitus a été donné au trésorier.

6. Renouvellement des membres du comité

Conformément aux statuts actuellement en vigueur, le comité est élu pour 5 ans. Le comité actuel conserve donc toute sa légitimité.

Les membres sortants sont Mme Sabine Kreber et Monsieur André ROGER. Tous deux sont candidats à leur propre succession.

Le Président propose à l'assemblée de voter à main levée. Il n'y a eut aucune objection.

Mme Sabine Kreber ainsi que le Président sortant André ROGER ont été réélus à l'unanimité.

7. Photos des travaux

A l'aide d'un rétroprojecteur, l'assemblée a pu découvrir, les photos prises pendant les travaux.

8. Demande par courrier et points divers

Monsieur Gustave MULLER, Président Fondateur de la société a proposé de fournir des photos prises lors de la construction du stand. Ces photos pourront trouver leur place sur le site internet de l'association dans le chapitre « historique de la société ».

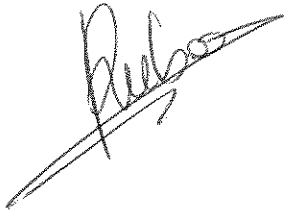
Les pansements de l'armoire à pharmacie seront changés prochainement vu leur date de péremption.

9. Questions soulevées par les membres

Aucune question n'ayant été soulevée par l'assemblée, l'AG a été clôturée. La soirée s'est terminée par une petite assiette de charcuterie bien garnie, préparée par Richard et sa famille.

Habsheim, le 04 novembre 2009

Patrick KREBER
Le secrétaire



André ROGER
Le Président

